

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 4 novembre 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Stéphanie Gendron, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Stéphane Boutin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus 2026
 - 6.2 Liste des personnes endettées pour taxes
 - 6.3 Reddition de compte fête automnale 2025
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Avis d'adoption - Règlement 425-2025 abrogeant le règlement 419-2024 relatif à la gestion contractuelle
8. Avenant au contrat - Surveillance des travaux de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265)
9. Travaux de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265)_Autorisation de paiement du décompte #6
10. Politique de gestion et d'utilisation de la page Facebook de la bibliothèque municipale
11. Embauche pour l'entretien de la patinoire extérieure durant la saison 2025-2026
12. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL - PPA CE) - Reddition de compte 2025
13. Souper des fêtes pour les employés et les élus
14. Rapport des élus
15. Correspondances
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et transmet ses félicitations à ceux élus par acclamation.

138-11-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

139-11-25

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 2 octobre 2025 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 72 766.17 \$, incluant les revenus de perception.

140-11-25

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Octobre 2025

- FOURNISSEURS: 99 187.07 \$
- SALAIRES: 19 525.41 \$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1. DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS 2026

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), il y a eu dépôt d'une mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil suivants :

- Monsieur René Guimond, maire
- Madame Stéphanie Gendron, conseillère #1
- Monsieur Dany Boucher, conseiller #2
- Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller #3
- Monsieur Samuel Castonguay, conseiller #4
- Monsieur Jason Tousignant, conseiller #5
- Monsieur Stéphane Boutin, conseiller #6

141-11-25

6.2. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil municipal accepte la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales pour l'année 2025 telle que présentée par le directeur général.

Qu'une lettre recommandée soit envoyée à chacun des propriétaires figurant sur la liste afin de les informer de la situation et de les aviser de la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes.

Que le conseil municipal mandate la MRC de Bécancour à entreprendre les procédures légales de vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles et qu'il autorise le directeur général à transmettre à la MRC de Bécancour la liste des immeubles qui demeureront impayés depuis plus d'un (1) an et pour un montant total de plus de 1000\$, à l'expiration du délai fixé (1^{er} mars 2026).

Que le conseil municipal mandate le directeur général à représenter la municipalité de Parisville lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de Bécancour en juin 2026.

ADOPTÉE

6.3. REDDITION DE COMPTE FÊTE AUTOMNALE 2025

La reddition de compte de l'édition 2025 de la Fête automnale de Parisville est déposée séance tenante.

142-11-25 7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

143-11-25 7.1. AVIS D'ADOPTION - RÈGLEMENT 425-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 419-2024 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 octobre 2025 par Jason Tousignant, conseiller #5, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 425-2025 abrogeant le règlement 419-2024 relatif à la gestion contractuelle soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

144-11-25 8. AVENANT AU CONTRAT - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LA ROUTE 265 (ES-265)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une promesse d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023, en date du 12 mars 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de réfection des conduites sur la route 265 à l'entreprise GROUPE COLAS QUÉBEC INC.;

CONSIDÉRANT que les travaux devaient être terminés au plus tard le 8 août 2025;

CONSIDÉRANT que les délais n'ont pas été respectés par l'entrepreneur et que cette situation a entraîné des frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT que la firme PLURITEC Ltée assure la surveillance des travaux et a présenté un avenant au contrat initial afin de couvrir les coûts additionnels liés à la prolongation du chantier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'avenant au contrat initial conclu avec PLURITEC Ltée pour la surveillance des travaux de réfection des conduites sur la route 265.

L'avenant reçu s'élève à 10 238 \$ avant les taxes applicables et demeure valide jusqu'à la fin des travaux ainsi que pour toutes les tâches administratives reliées au projet initial.

ADOPTÉE

9. TRAVAUX DE RÉFLECTION DES CONDUITES SUR LA ROUTE 265 (ES-265)_AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE #6

Reportée.

145-11-25

10. POLITIQUE DE GESTION ET D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en août dernier la coordonnatrice de la bibliothèque des Grands champs a exprimé le souhait de créer une page Facebook pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la bibliothèque municipale sur les réseaux sociaux doit être encadrée par une politique claire afin d'assurer une saine gestion des communications;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter la Politique de gestion et d'utilisation de la page Facebook de la bibliothèque municipale telle que présentée séance tenante.

Que la page Facebook de la bibliothèque des Grands champs soit créée par l'administration municipale et qu'un accès soit accordé à la coordonnatrice de la bibliothèque, madame Diane Auger, dès l'entrée en vigueur de ladite politique.

ADOPTÉE

146-11-25

11. EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DURANT LA SAISON 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement de la patinoire extérieure il est nécessaire d'avoir un responsable pour en faire l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Séguin s'est montré intéressé à poursuivre le travail d'entretien aux mêmes conditions que par les années passées;

CONSIDÉRANT QU'exceptionnellement lors de tempêtes de neige importantes (4-5 fois par hiver), la patinoire doit être déneigée mécaniquement à l'aide d'un tracteur muni d'une souffleuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accorder l'entretien de la patinoire extérieure à monsieur Robert Séguin pour un montant total de 2250 \$ pour la saison 2025-2026.

D'utiliser les services d'un déneigeur, muni d'une souffleuse, lors de tempêtes à raison d'environ 4 ou 5 fois durant l'hiver, au besoin.

ADOPTÉE

147-11-25

12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL - PPA CE) - REDDITION DE COMPTE 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Stéphanie Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville approuve les dépenses d'un montant de 17 240.54 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

148-11-25

13. SOUPER DES FÊTES POUR LES EMPLOYÉS ET LES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire souligner la période des fêtes lors d'un souper de Noël regroupant les employés et les élus;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le directeur général à faire l'organisation d'un souper de Noël pour les employés et les élus et d'y consacrer une dépense maximale de 700 \$.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

15. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

16. VARIA

Nil.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

149-11-25

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 06 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 2 décembre 2025.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

**M. Renaud Labrecque, directeur général et
greffier-trésorier**